

F. CANDIDE, O, M., CAP.

# Silhouettes de Missionnaires

I

Le Père Léonard de Chartres

---

Extrait de la *Nouvelle-France*

---



QUEBEC  
Imprimerie de L'ÉVÈNEMENT

—  
1911

F. CANDIDE, O. M., CAP.

---

# Silhouettes de Missionnaires

I

Le Père Léonard de Chartres

---

Extrait de la *Nouvelle-France*

---



QUEBEC  
Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT

—  
1911

10128006

BK4705

LS385

C36

1911

Pxx

09602101

## Silhouettes de Missionnaires

---

L'activité qui règne dans le monde des chercheurs, l'enthousiasme qui se maintient à haute pression autour des Archives Fédérales, la volonté bien arrêtée en haut lieu de poursuivre à n'importe quel prix les recherches utiles, tout cela est riche de promesses pour l'histoire du Canada. Les travaux, d'ailleurs, se multiplient d'année en année dans une proportion quasi géométrique, et avec des garanties de jour en jour plus sérieuses. Rien d'étonnant. On ne saurait trop dire combien le geste esquissé par Cartier le Malouin et continué par sa race fut grand et beau entre tous. J'avais la joie de l'entendre proclamer récemment, de l'autre côté du quarante-cinquième, où les devoirs du ministère m'avait appelé. C'est bien une « terre d'épopée » que notre Nouvelle-France ; elle le paraîtra encore davantage à mesure que surgiront des poussières inconnues les vestiges de ses héros.

Tout n'a pas été dit, en effet, sur les temps héroïques de la colonie. Il est des apôtres qui luttèrent dans la solitude des forêts, qui furent terrassés au poste d'honneur par les privations, les maladies ou les rigueurs du climat, qui tombèrent même sous la flèche de l'Indien ou le fer de l'hérétique, et dont on a peine à retracer même le nom. Tel ce Récollet, Bernardin ou Sébastien, qui périt durant l'hiver de 1623 dans un coin ignoré du Nouveau-Brunswick. Des groupes entiers d'apôtres restent encore ensevelis dans l'oubli. Telle mission, qui dura un quart de siècle, qui occupa successivement une quarantaine de missionnaires, qui compta, comme toutes les autres, ses heures de gloire comme ses jours d'épreuves, qui eut ses confesseurs et ses victimes, est à peine signalée d'un mot par les plus obstinés des curieux et totalement ignorée par les autres. La faute en est, avant tout, à la catastrophe finale qui, en détruisant la mission elle-même, fit disparaître de nombreuses traces de son passé. Il est permis d'ajouter, avec tout le respect dû aux anciens, qu'une part des responsabilités en l'occurrence retombe sur les missionnaires eux-mêmes.

Non seulement ils n'eurent pas la sagesse de leurs confrères en apostolat, qui répandaient périodiquement de longues et intéressantes « relations » destinées au public, mais ils se faisaient même prier pour adresser fidèlement à leurs supérieurs et à la Propagande les comptes rendus de rigueur. On peut voir là un noble dédain pour la réclame, une disposition tout évangélique à faire le bien dans le secret; on peut dire que ces travailleurs aimaient mieux faire l'histoire que l'écrire. La Congrégation toutefois ne l'entendait pas ainsi; et les missionnaires, trop oublieux ou trop modestes, se firent dire tout net d'être moins réticents. En confiant aux Capucins Léonard et Joseph de Paris, en 1632, la préfecture de la mission d'Acadie, la Propagande exprimait ce regret accusateur :

*Emi Patres fere nunquam habent relationes gestorum per missionarios Capuccinos sub præfectura dictorum Patrum Leonardi et Josephi sicut habent ab aliis...*<sup>1</sup> Je ne me porte pas garant de la ponctualité de nos illustres confrères à observer la règle qui leur était ainsi rappelée, puisque je leur impute pour une part la pénurie des renseignements qui nous restent à leur sujet. Ils ont pourtant laissé quelques écrits, leur souvenir est consigné dans quelques documents de l'époque. Tout cela nous arrive peu à peu, au hasard des découvertes, sous forme de relations, de lettres, de citations, voir de pans de murs ou de plaques de cuivre déterrés ça et là fortuitement par le pic des terrassiers, de sorte qu'un commencement de clarté succède déjà aux ténèbres qui régnaient naguère sur cette période.

En attendant que la lumière suffise à de vrais portraits, voici une simple silhouette, celle du dernier chef de la mission dont il s'agit,

### LE PÈRE LÉONARD DE CHARTRES.

Ce missionnaire était entré dans l'Ordre des Capucins, à Paris, en 1616. Il avait successivement rempli diverses charges dans la Province et s'était acquis une belle renommée de prédicateur. Entre autres vertus religieuses, son culte singulier pour le silence avait été remarqué par ses contemporains<sup>2</sup>. Se sentant appelé à la vie des missions, il fut envoyé comme custode, c'est-à-dire préfet local, à Port-Royal, en 1649. Le préfet en titre de la mission acadienne était alors le Père Pacifique de Provins, chargé aussi des missions des

<sup>1</sup> *Acta S. Cong. de Prop. Fide*, 31 maii 1632.

<sup>2</sup> Rocco. *Storia delle Missioni dei Capuccini*, t. III c. XIII.

Antilles françaises, et qui, peu après, en cette même année 1649, était massacré par les Caraïbes.

Sous la préfecture directe des supérieurs de la Province de Paris, le P. Léonard continua, comme custode, à gouverner les missionnaires d'Acadie. A ce moment, les résidences principales se trouvaient à Port-Royal, à Pentagoët, au Fort de la Rivière Saint-Jean, avec des pied à terre plus ou moins importants en divers endroits, notamment à Nepisiguit, Canceaux, la Hève, et sur le Kennebec. Le travail se partageait entre la desserte des colons français, la direction des écoles de Port-Royal, la visite éventuelle des divers postes de chasse ou de pêche, enfin l'évangélisation des sauvages de la forêt. Les apôtres de race adoptaient volontiers ce dernier ministère.

C'est celui que choisit le P. Léonard et dont il s'acquitta concurremment avec son office de supérieur. L'auteur cité plus haut porte à son actif un grand nombre de baptêmes de sauvages, sans autre luxe de détails que l'anecdote suivante, empruntée aux *Eloges historiques des Capucins de la Province de Paris*.<sup>1</sup>

Un jour donc, le P. Léonard avait baptisé, à l'article de la mort, un petit enfant sauvage. La mort étant survenue, il se disposait à ensevelir de ses mains le petit corps, lorsqu'un Indien, le père de l'enfant peut-être, lui décocha une flèche à bout portant et l'étendit raide sur le sol. C'était le 14 juillet 1649.

Ce récit paraît étrange à première vue, et l'on se perd en conjectures sur les circonstances de cet incident. Peut-être le missionnaire, ignorant encore la langue indigène et obligé de dépendre d'un interprète, fut-il victime d'un malentendu. On sait combien la chose est aisée, avec ces grands enfants des bois, toujours soupçonneux et irascibles.

Quoi qu'il en soit, le coup avait été si rude que le Père fut laissé pour mort. La nouvelle de l'événement se répandit promptement, et les confrères du religieux en informèrent leurs supérieurs. Le récit en fut consigné dans le manuscrit cité plus haut qui décerne de ce chef au P. Léonard le titre de proto-martyr des sauvages d'Amérique. Fût-elle de tous points exacte, cette histoire laisserait encore la priorité du martyre aux Pères Viel, Brébeuf et Lallemand.

Mais on sut bientôt que la nouvelle était inexacte, et l'événement fut inscrit dans le Bullaire des Capucins avec une rectification.

*Dum infantem morti proximum aqua salutis lavat, sanguine lethalis vulneris contaminatur, et citæ mortis periculum ne subiret, ad aliam insulam transiit.*

<sup>1</sup> Manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

La blessure, qu'on avait cru mortelle, n'entraîna donc pas la mort. Et lorsque, par les moyens que nous ignorons, les forces revinrent à l'apôtre, il se rapprocha des siens qui durent l'accueillir comme un ressuscité.

Mais voilà. Le Bullaire qui avait mis les choses au point tombe lui-même dans une autre erreur. Il suppose, en effet, que le custode manqua définitivement le martyr du sang et ne fut terrassé que lentement par les fatigues de l'apostolat : *lentiore caritatis martyrio apostolicos labores completurus*. Eh bien ! non, ce réchappé ne devait pas mourir de sa belle mort, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'aventure qui aurait pu lui être fatale ne modifia en rien son programme du début. Dès le printemps suivant, dès l'automne peut-être, il avait repris ses courses apostoliques. En effet, nous savons qu'il n'était pas à Port Royal en mai 1650 lorsqu'un deuil prématuré vint jeter sur la colonie un voile de tristesse. Le Père Ignace de Paris était alors le seul prêtre de séjour à la mission, et c'est à lui qu'il échut de recevoir le corps inanimé du gouverneur et de lui rendre les honneurs de la sépulture chrétienne. Cette mort inattendue ne fut pas seulement une grande douleur pour la mission, ce fut une vraie calamité et le signal d'une ruine prochaine.

Le gouverneur, après avoir sacrifié aux intérêts des colons et des sauvages sa fortune mobilière, avait contracté de lourds emprunts, dont la rente absorbait le plus clair de ses revenus. Son crédit néanmoins inspirait confiance aux prêteurs comme son nom et sa valeur commandaient le respect aux Anglais. Sa mort tragique changea radicalement la situation. Les créanciers, devant les aléas d'une succession compliquée, tremblèrent pour leurs déboursés et se hâtèrent de rentrer dans leurs fonds. Le principal intéressé, Emmanuel Le Borgne, armateur de La Rochelle, non content d'enfoncer brutalement les portes et de s'installer militairement dans le fort, commit de vrais actes de piraterie. Incendier la chapelle de La Hève, emprisonner deux des principaux missionnaires de Port-Royal, jeter aux fers une noble femme, tels furent les exploits de ce marchand huguenot. Le témoin qui nous les raconte ne réussit pas à maîtriser son indignation.

Enfin, en 1652, par un scandale sans précédent, il a expulsé à main armée deux missionnaires Capucins des plus anciens, des plus illustres et des plus capables, les Rév. Pères Côme de Mantes et Gabriel de Joinville, ainsi qu'une dame d'âge mûr, d'une grande piété, douée de zèle, de prudence et des autres vertus chrétiennes, Madame de Brice, d'Auxerre, directrice du

Séminaire des sauvages<sup>1</sup> et gouvernante des nobles filles du vice-roi défunt, les a constitués prisonniers et retenus cinq mois entiers en captivité, ce que voyant... nous sommes partis, avec l'obédience du Supérieur de la Mission, le R. P. Léonard de Chartres..., pour ne pas communiquer avec ces chrétiens impies et sacrilèges, et dans le dessein d'établir en France l'innocence des opprimés.<sup>2</sup>

Le mobile de pareils procédés se devine aisément. Le Borgne était marchand, pas autre chose. Un fort, un comptoir, des fermes représentaient un capital à exploiter; une chapelle et des écoles étaient, au contraire, une source de dépenses, et il y avait tout avantage à s'en affranchir. Par ailleurs, Le Borgne était porteur de créances en bonne et due forme qui ne pouvaient être ignorées par les tribunaux. Embrouillée dès le début, cette affaire devait se compliquer encore à mesure que se multipliait la postérité des parties en litige. Les procès succédèrent aux procès, plaidoiries et requêtes s'entassèrent sur les bureaux des tabellions, et tout récemment encore, si j'ai bonne mémoire, les tribunaux eurent à revenir sur cette inextricable querelle. C'est dire que « l'innocence des opprimés » ne put être établie aussi promptement que l'exigeait, semble-t-il, l'intérêt de la colonie, et que le souhaitait le zèle des missionnaires.

La situation d'ailleurs changeait d'aspect comme sous la baguette d'une fée. Pendant que ses délégués défendaient en France les intérêts de la mission, le vice-préfet eut à poser sa signature au bas d'une pièce vraiment étrange. Charles de Saint-Etienne de Latour, ce même Latour, si longtemps rival redoutable et ennemi avoué du défunt gouverneur, Latour donc épousait en 1653 la veuve de ce même gouverneur. Le contrat de mariage porte que le principal dessein de cette alliance était « la paix et la tranquillité du pais et la concorde et union entre les deux familles. » Non contents de donner les premiers ce bon exemple, les futurs conjoints expriment le désir qu'à l'avenir leurs enfants « contractent nouvelle alliance de mariage par ensemble. »

Ce document, assez étendu, entre dans les détails de la double succession. Et comme la Corporation du séminaire de Port Royal formait avec la veuve d'Aulnay et ses enfants mineurs une société légale, le custode ou vice-préfet fut appelé à consentir les articles du contrat. Il le fit au nom des Très Révérends Pères (Définiteurs) de

<sup>1</sup> Sur les écoles de Port-Royal, voir Rameau : *Une colonie féodale en Amérique*. Cf. *Nouvelle-France*, 1906 : *Port-Royal en 1650*.

<sup>2</sup> Ignace de Paris. *Brevis ac dilucida...* Archives de la Cong. de la Prop. 1656.

la province de Paris... pour l'intérêt du dit séminaire, en considération et pour le respect qu'il porte à la mémoire de feu Monsieur de l'Aulnay, comme aussi pour l'amour et bienveillance particulière qu'il conserve en faveur de ces mineurs. » Avec la signature du Père Léonard de Chartres apparait celle des frères Jean Desnouse et François-Marie. L'acte est du 24 février 1653. <sup>1</sup>

Un autre document dut à cette même occasion exiger la signature du vice-préfet, à savoir l'acte de mariage religieux lui-même. Car, de toute évidence, c'est bien dans la chapelle de Port Royal et des mains du supérieur que les époux reçurent les bénédictions de l'Eglise, et l'acte en fut sans doute consigné dans les registres de la mission. Hélas ! ces registres de Port-Royal, qui seraient aujourd'hui d'une valeur sans pareille pour l'histoire de cette époque, n'ont pu être retracés jusqu'ici. Sont-ils devenus la proie des flammes dans l'une des multiples invasions qui ont fondu sur l'Acadie ? ont-ils suivi à Boston les émissaires de Cromwell en 1654 ? ont-ils plutôt fait partie du bagage de quelque missionnaire prévoyant, à son retour en France, et dormiraient-ils depuis la Révolution parmi les « fonds des Capucins » dans quelque dépôt d'archives centrales ou régionales ? Bienvenue à qui les découvrira !

Pour revenir au P. Léonard de Chartres, il n'était pas, tant s'en faut, au bout de ses peines. L'union des familles Latour et d'Aulnay pouvait bien, dans une certaine mesure, abattre les prétentions exorbitantes de Le Borgne ; elle ne suffisait pas à tenir les Anglais en échec. Personne n'était de taille à relever l'épée tombée des mains du seigneur de Menou. Port-Royal dut capituler en 1654 devant les soldats de Sedgwick. Voici l'article de la capitulation qui concernait les missionnaires :

En cas que lesdits RR. PP. Missionnaires Capucins voulussent se retirer en France, ils auront passage pareil auxdits surnommez et pourront emporter tous leurs ornements, hardes, livres, meubles et autres choses à eux appartenant.

Sur cet article a été accordé qu'ils auront passage comme les autres avec la liberté d'emporter tout ce qui leur appartient, et au cas qu'ils aient dessein de demeurer dans ledit pays, leur est permis moyennant qu'ils soient éloignés de 2 à 3 heures de la forteresse, et cela pour tout et si longtemps que son Altesse Olivier, protecteur de ladite République, l'aura pour agréé.

<sup>1</sup> Cette pièce a été publiée *in extenso* dans le 3<sup>e</sup> vol. des *Transactions of the Quebec Literary Society* avec d'assez nombreuses erreurs. L'original, autrefois en possession d'un d'Entremont, descendant de Latour, a depuis lors changé de main. Le possesseur actuel, quel qu'il soit, est respectueusement prié de produire une copie fidèle de cet important document ; ce que faisant, il s'attirera la reconnaissance de plusieurs.

ble, et jusques à l'embarquement en ce lieu que Mons. le général fera faire pour la France, leur est permis de faire leur demeure en leur maison nouvelle, où ils seront conservés et protégés par l'autorité de mondit Sieur le Général.

Les signataires étaient, du côté des Français : Em. Le Borgne, G. Trouer, syndic des habitants, et Léon de Chartres, pour l'intérêt de la mission.

Tel est le document que dut signer, la mort dans l'âme, le supérieur de Port-Royal. Sauf événements imprévus, c'était bien la fin de la mission. C'était aussi, en dépit d'une certaine modération dans les formes du traité, le règne du fanatisme sectaire dans toute l'Acadie. Cromwell n'avait pas l'habitude des demi-mesures, les Bostonnais non plus. A y regarder de près, les missionnaires qui restaient avaient le choix entre l'expulsion immédiate et les hasards de la famine. Ils s'arrêtèrent, évidemment, à ce dernier parti : un bon chef ne reste-t-il pas à son poste jusqu'à la dernière extrémité ? Mais bientôt, se voyant réduits à l'impuissance, en face d'une mort certaine et inutile, ils retournèrent en France, en attendant des jours meilleurs : *penuria coacti reversi sunt in galliam*<sup>1</sup>. Pourtant, s'il faut en croire l'« *Abrégé historique des illustres Capucins de la Province de Paris* »<sup>2</sup>, l'un des missionnaires, le P. Joseph d'Angers, aurait pu prolonger son ministère auprès des sauvages, parmi lesquels il serait mort en 1677.

Quant au P. Léonard de Chartres, une autre mort l'attendait. Voici ce qu'en dit la Relation du P. Ignace, citée plus haut :

« De Port-Royal, (les Anglais) chassèrent tous les soldats et les marins, n'y laissant que la veuve et les enfants du gouverneur très chrétien... et aussi tous les Français qui depuis plusieurs années résidaient en ce lieu, mais ils les privèrent de tout secours spirituel, en mettant à mort le R. P. Léonard de Chartres, supérieur de la Mission, et en chassant l'autre missionnaire, le V. P. Yves de Paris, ainsi que deux frères... »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Relation du P. Ignace, 1656.

<sup>2</sup> Ms. de la Bibl. Nat.

<sup>3</sup> Cette Relation, écrite à la demande du secrétaire de la Propagande, en 1656, par le P. Ignace de Paris, est très précieuse pour l'étude de cette période. L'original latin se trouve aux Archives de la Propagande, (*Scripture Antiche*, vol. 260). Les Archives Fédérales possèdent une copie photographiée de ce document, lequel a été imprimé, avec une traduction française, dans l'Appendice au Rapport sur les Archives, année 1904. Cette première reproduction, récemment confrontée avec la copie de l'original, a donné lieu à une nouvelle copie et motivé une traduction plus exacte qu'on publiera sans doute dans la suite.

---

*Occiso P<sup>re</sup> Leonardo Carnotensi.* Un mot, un participe, voilà tout le récit de cette glorieuse mort, voilà dans tous leurs détails les actes de ce martyr. Car, si le Père Ignace était exactement renseigné, nous sommes bien ici en présence d'un confesseur de la foi. Selon toute vraisemblance, le P. Léonard, ne pouvant se résoudre à abandonner les nombreux colons groupés autour de Port-Royal, aura usé de la liberté provisoire de séjour qui lui était laissée, avec toute la prudence commandée par un régime de terreur, et apporté ça et là aux catholiques les secours religieux les plus indispensables. Ce zèle aura paru sans doute un crime de lèse puritanisme aux fanatiques envahisseurs, et aura valu à l'apôtre la palme qui lui avait échappé six ans auparavant. C'est en 1655, en effet, d'après le Nécrologe des Capucins, que le P. Léonard paya de sa vie son dévouement pour ses frères.

Pourquoi faut-il, hélas ! nous contenter de ces conjectures ? Comme on serait plus satisfait de connaître dans ses détails authentiques la fin glorieuse de ce soldat du Christ ! Cette joie nous est-elle réservée ? nous sera-t-il donné un jour d'allonger d'une page le martyrologe déjà si riche de la Nouvelle-France ?

F. CANDIDE, o. m., cap.

---

